



## DECLARATION D'UTILISATION DU MONDO CALL

L'utilisation du MONDO CALL est soumise par les Autorités à des dispositions légales telles que définies dans le Règlement UE 2019/1148 du Parlement et du Conseil européen du 20 juin 2019.

**APPLICATION** : Détartrant industriel

### JE SUIS :

- un utilisateur professionnel utilisant MONDO CALL dans le cadre de mon activité \*
- un revendeur auprès d'un public professionnel utilisant MONDO CALL dans le cadre de son activité\* En tant que tel, je m'engage à respecter les obligations dues lors de la revente de ce produit (vérification de l'identité de l'acheteur, de son activité professionnelle et obligation de signalement des transactions suspectes.

\*Professionnel œuvrant directement ou indirectement dans le secteur sanitaire (plombiers, chauffagistes, revendeurs professionnels, services techniques et de maintenance). Selon le cadre légal décrit dans Règlement UE 2019/1148 du Parlement et du Conseil européen du 20 juin 2019.

### COORDONNEES :

SOCIETE : .....

TVA : .....

IDENTITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE : .....

FONCTION : .....

\*

DATE : .....

SIGNATURE : .....

Vos commandes seront traitées uniquement après réception de ce document dûment complété et signé par une personne autorisée et renvoyé, en compagnie d'une copie recto-verso de la carte d'identité de ladite personne, à l'adresse : [pascale.meiresonne@bechems.eu](mailto:pascale.meiresonne@bechems.eu) ou par courrier postal.

Par la présente, la personne signataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement et à respecter les obligations qui lui sont dues par ledit règlement. La personne donne également le droit à Mondo Spechim de conserver ce document ainsi que sa preuve d'identité comme mentionné dans le règlement.

Nous vous remercions pour votre coopération et nous tenons à votre disposition en cas de questions complémentaires

Avec nos sentiments dévoués.

L'EQUIPE MONDO SPECHIM

\* valable un an calendrier